



Election des Membres du CA

Par **Mangouste55**, le **20/02/2018** à **15:10**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Dans les statuts de notre association, reconnue d'utilité publique, il est prévu que le CA doit être composé de 12 membres minimum. Si au cours de l'année un poste devenait vacant, le CA pouvait nommer une personne et faire valider cette nomination à l'AG suivante.
Or depuis quelques années nous ne sommes plus que 9. Il y a des candidats, mais le CA affirme que ce n'est pas une obligation que d'être 12? Prochaine AG le 12/03 et pas d'élection de nouveaux administrateurs prévue.
Est-ce normal?
Les statuts précisent également que le bureau doit être constitué strictement de moins de la moitié des membres du CA et en ce moment il y a 5 personnes élues au bureau
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Mangouste55**, le **21/02/2018** à **09:57**

Bonjour et Merci pour votre réponse rapide.
C'est ce que je pensais, mais quand j'en ai parlé aux membres du bureau après avoir reçu la convocation à l'AG et constaté qu'aucune élection n'était prévue, la présidente, la vice-présidente et le président de la Fédération Départementale à laquelle nous appartenons m'ont répondu que ce n'était pas une obligation bien que figurant aux statuts. Il n'y a eu aucune décision d'AG les modifiant depuis 1994.
Comment puis-je faire pour obtenir cette élection?
Merci de me renseigner et toutes mes excuses pour mon manque de politesse du 1er Post, j'étais "sous le coup" de cette "réunion", mais ce n'est pas une excuse pour en oublier les fondamentaux...Mea Culpa.